

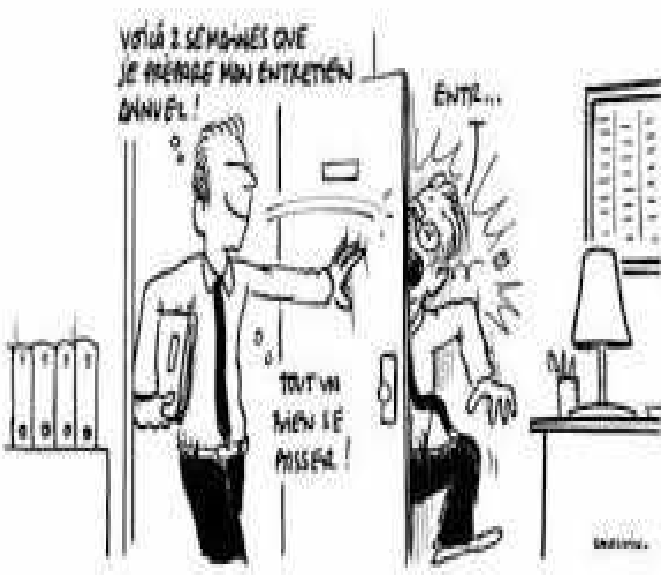
### **La direction confirme que nous ne sommes pas concernés par les entretiens de positionnement dans la classification issue de l'accord du 22/11/17 (nouvelle grille de classification qui ne concerne que les agents sous CCN).**

Lors de l'EPA des agents publics, le descriptif d'activité (à partir des activités des fiches du référentiel métier) se fera de la même façon que les années précédentes. Le pré-rattachement (à un emploi du référentiel métiers) ne sera pas notifié.

**Le titre 1 « champ d'application » de l'accord du 22/11/17 :** « La direction générale s'engage à ouvrir, dans les trois mois suivant la signature du présent accord, une concertation sociale portant sur la classification des agents de droit public, et à l'issue, d'engager les démarches auprès des ministères compétents. Suite à la publication des textes, les agents de droit public sont rattachés à un emploi du référentiel métier. »

Pour mettre en concordance la classification des agents publics et les emplois du référentiel métiers, il faut une évolution statutaire (modification par décret), c'est pourquoi des concertations sont en cours. **La DG s'aperçoit enfin qu'on ne peut pas calquer le droit privé sur le droit public.**

A terme (après les concertations) un rattachement aura lieu. L'accord du 22/11/17 : « **Le rattachement définitif a lieu à l'issue d'un entretien de rattachement, y compris à défaut de publication des textes.** »



Il y a fort à parier que le rattachement définitif va s'inspirer fortement du pré-rattachement (issu de l'EPA 2018). On ne connaît pas aujourd'hui l'architecture de la future grille de classification des agents publics, les passages d'une catégorie ou d'un grade à l'autre. Face à toutes ces incertitudes les élus SNU, dans un souci d'apaisement et pour éviter de rajouter de la complexité pour les agents comme pour les ELD, ont demandé le report des EPA des agents publics à l'issue des concertations sociales qui devraient se terminer en avril.

**Vous avez des interrogations sur vos droits, vous souhaitez vous défendre, contactez les élus SNU**

Le SNU et sa fédération la FSU continuent à agir activement afin que les agents et agents sous statut public soient respectés et défendus.



Le service public,  
on l'aime, on le défend